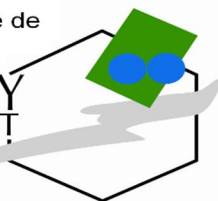


Commune de

SIGNY  
LE PETIT



L'Office Communal d'Animations et de Loisirs

Valéry 06 72 16 27 86  
Mairie 03 24 53 51 01



# SIGNY-LE-PETIT

## ARDENNES - FRANCE

### DIMANCHE 02 DECEMBRE 2018

#### 3ème MARCHE POPULAIRE INTERNATIONALE



### Du TELETHON « La Signacienne »



Parcours

5 km, 7 km, 10 km et 15 km



Membre de la FFSP n°F0816

Visa FFSP 2018-08-043-1H

Internet : <http://www.ffsp.fr> ✉ : [contact@ffsp.fr](mailto:contact@ffsp.fr)

[facebook.com/ivv.france](https://www.facebook.com/ivv.france)

[twitter.com/ffsp\\_officiel](https://twitter.com/ffsp_officiel)

### Partenaires de la FFSP



Groupama



La FFSP reconnue d'utilité publique n°012156 du 02 août 2001 – Agrément ministériel national du 20 juin 2006

Imprimer par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique

# MARCHE DU TELETHON

<b>Départ</b>	Salle des fêtes, rue du Château, 08380 SIGNY-LE-PETIT
<b>Horaires</b>	Départ de 08h00 à 14h00 – Arrivée limitée à 17h00
<b>Inscriptions</b>	Mr BERNIER Valéry, 6 rue des campanules 08260 AUVILLERS LES FORGES, 0640739800
<b>Pré-inscriptions</b>	Avant le samedi 01 décembre 2018
<b>Parcours</b>	7, 10, 15 km sans difficultés particulières
<b>Participants</b>	Ouvert à tous, sans limite d'âge. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés.
<b>1<sup>er</sup> secours</b>	Par nos soins, Urgence 112.
<b>Licence de participation</b>	La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre une <b>cotisation de participation sans souvenir de 2 €</b> . Portant les timbres de contrôle, elle donne droit aux tampons IVV sur les carnets internationaux disponibles au retour. Licence gratuite pour les 12 ans et les personnes handicapées. Réglée par le CD 08.
<b>Ravitaillement</b>	Boissons et petites collations gratuites au 1 <sup>er</sup> stand. Possibilités de ravitaillement aux points de contrôles et de départ-arrivée.
<b>Assurance</b>	La FFSP est garantie en responsabilité civile auprès de GROUPAMA. L'inscription à la manifestation vaut déclaration de bonne santé.
<b>Avis importants :</b>	Interdiction absolue de fumer et allumer du feu sur le parcours. Les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse.

***La marche aura lieu quelles que soient les conditions  
météorologiques sauf en cas d'arrêté préfectoral ou municipal***

## *Nos partenaires*

ASSURANCES ALLIANZ - CAFÉ DU CENTRE - COCCINELLE  
DOMAINE DE LA MOTTE - L'ENTRACTE - EGBM  
PHARMACIE SAINT-NICOLAS - POMPES FUNÈBRES MOINY  
TAXI PHILIPPE CHERPIN - COIFFURE NEW DIFFUSION  
***BOULANGERIES:***  
MAISON DES PAINS - LE FOURNIL DE SIGNY

